



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question au Gouvernement n° 4408

Texte de la question

FERMETURE DES VOIES SUR BERGE

M. le président. La parole est à M. Sylvain Berrios, pour le groupe Les Républicains.

M. Sylvain Berrios. Décidément, cinq mois, cela va être long !...

Monsieur le Premier ministre, la lutte contre la pollution aux particules fines, à l'origine de milliers de décès chaque année, est un objectif qui nous rassemble tous.

La fermeture des voies sur berges à Paris, que votre Gouvernement soutient, comme en témoigne la réponse de Mme Ségolène Royal à ma question de juin 2016, est pourtant une source d'accroissement de cette pollution.

Les premières études démontrent que les temps de parcours sont considérablement allongés à Paris comme en périphérie, notamment aux heures de pointe. Ils ont augmenté de 30 % sur l'autoroute A4/A86, de 25 % sur certains tronçons du périphérique, de 48 % quai du Louvre, de 84 % quai de l'Hôtel de ville et de 91 % quai Henri-IV.

Ces embouteillages constituent notamment un handicap dans le domaine économique. Ils créent des tensions pour les usagers. Ils sont source d'une pollution accrue aux particules fines.

Dans le Val-de-Marne, les habitants sont pris dans une souricière entre un RER A saturé et inopérant aux heures de pointe, et des dizaines de kilomètres d'embouteillage. Comment feront-ils dans quelques mois, lorsque le RER A sera fermé pour travaux ?

Nous aurions pu bénéficier d'un moratoire pendant le temps de réalisation du Grand Paris Express, et tous les acteurs auraient pu être d'accord. Mais ni le Gouvernement ni la maire de Paris Mme Hidalgo n'ont souhaité dialoguer. Le soutien d'un bastion socialiste utile pour la future primaire de la gauche vaut-il la santé des Franciliens ? Les maires concernés ont choisi de saisir la justice.

Monsieur le Premier ministre, vous pouvez encore revenir sur votre décision et demander au préfet de police de surseoir sans délai à cette décision inique. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la biodiversité.

Mme Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la biodiversité. Monsieur le député, veuillez excuser

l'absence de Ségolène Royal, qui est en audition au Sénat et ne peut vous répondre. Vous faites part des données produites par le comité régional d'évaluation de la fermeture des voies sur berge, mis en place par la région Île-de-France, qui tendraient à mettre en évidence un allongement des temps de parcours à la suite de la piétonnisation des voies sur berge, rive droite.

Comme vous le savez, le Gouvernement est très attaché à la mise en œuvre de mesures fortes et efficaces pour lutter contre la pollution atmosphérique, particulièrement dans les grandes villes. La dégradation de la qualité de l'air est chaque année responsable de nombreux décès et d'une augmentation insupportable des maladies respiratoires.

M. François Loncle. C'est pire qu'avant !

Mme Barbara Pompili, secrétaire d'État. L'ensemble des pouvoirs publics, et en premier lieu la région chef de file pour la qualité de l'air, sont placés devant l'impérieuse nécessité d'agir, face à cet enjeu de santé publique. Effectivement, c'est une question qui concerne non seulement Paris mais aussi les Franciliens. D'ailleurs, des communes franciliennes ont mis en place, par exemple, des « zones 30 » et des mesures d'évitement de certains trafics. On le voit : tout le monde doit prendre le sujet à bras-le-corps.

La piétonnisation des voies sur berge est un projet annoncé de longue date, qui aura un effet structurant sur les déplacements et positif sur la réduction de la pollution atmosphérique.

M. Jacques Myard. Faux !

Mme Barbara Pompili, secrétaire d'État. Tel est un pari engagé par la Ville de Paris, compétente sur la voirie *intra muros*. Nous y souscrivons pleinement.

La maire de Paris a construit ce projet dans le dialogue avec les habitants, avec le Conseil de Paris et dans le respect des procédures. Alors oui, bien sûr, il faut qu'il y ait un suivi de ces mesures. Un comité technique de suivi a été installé, dans lequel tous les acteurs sont réunis.

C'est dans ce cadre que seront examinées toutes les données produites par les différents observatoires mis en place par les collectivités locales d'Île-de-France, la région, la métropole du Grand Paris, et les organismes associés, comme le Syndicat des transports d'Île-de-France ou STIF, et Airparif. Je rappelle que cette évaluation concerne de très nombreux acteurs et collectivités.

Dans ce cadre prévu pour six mois, afin que nous disposions d'un recueil de statistiques suffisant, les services du ministère pourront évidemment apporter leur expertise sur les données collectées.

M. Patrick Balkany. C'est nul !

M. Jacques Myard. Aucun applaudissement !

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Berrios](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4408

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Biodiversité

Ministère attributaire : Biodiversité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 novembre 2016](#)